

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DDCT 42 Subventions (100.000 euros) aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires (11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14,

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris le 16 et 17 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2022,

Vu le projet de délibération DDCT 42 en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 21 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 29 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire Boux au nom de la 5^e Commission ;

Délibère,

Article 1: Une subvention de 25 000 € est accordée à l'association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion - ADAGE (17^{ème} et 18^{ème} arrondissements) (8382) pour ses projets « Sortir de l'isolement les familles en situation de monoparentalité dans le 17^{ème} arrondissement » (2021_04094/SPV/6.250€ et 2021_04095/DFPE/6.250 €) et « Sortir de l'isolement les familles en situation de monoparentalité dans le

18ème arrondissement » (2021_04096/SPV/6.250 € et 2021_04097/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer une convention pour les projets subventionnés.

Article 2: Une subvention de 12 500 € est accordée à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO (14ème arrondissement) (12345) pour son action « Espace Entraide » (2021_08875/SPV/6.250 € et 2021_03260/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 3: Une subvention de 12 500 € est accordée à l'association Projets-19 (19ème arrondissement) (11085) pour son action « Parcours d'elles » (2021_00646/SPV/6.250 € et 2021_08877/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle pour le projet subventionné.

Article 4: Une subvention de 12 500 € est accordée à l'association Réseau Môm'artre (20ème arrondissement – Les Portes) (19394) pour son action « Môm'Café - Dispositif de lutte contre l'isolement des familles monoparentales » (2021_10647/SPV/6.250 € et 2021_09402/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 5: Une subvention de 12 500 € est accordée à l'association ESPEREM (13ème arrondissement) (191343) pour son action « 13 en liens » (2021_10649/SPV/6.250 € et 2021_09385/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 6: Une subvention de 12 500 € est accordée à l'association CRESCENDO (20ème arrondissement) (9608) pour son action «Réseau de Solidarité – Familles Monoparentales – Belleville Amandiers – 20ème » (2021_08878/SPV/6.250 € et 2021_04615/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle pour le projet subventionné.

Article 7: Une subvention de 12 500 € est accordée à l'association Le Picoulet (11ème arrondissement) (8561) pour son action «Réseau de Solidarité – Familles en Hôtel Social – 11ème » (2021_10648/SPV/6.250 € et 2021_09262/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle pour le projet subventionné.

Article 8 : Les dépenses correspondantes seront réparties comme suit :

Pour 50.000 euros sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris ;

Pour 50.000 euros sur les crédits de la Direction des Familles et de la petite Enfance, chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748, fonds 4212021 du budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO